

Date de dépôt : 19 octobre 2007

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Demande d'enquête concernant le Tribunal tutélaire et le Service
de la protection des mineurs**

Rapport de M^{me} Béatrice Hirsch Aellen

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1635 déposée le 15 août 2007, lors de sa séance du 24 septembre 2007, sous l'excellente présidence de M^{me} Emilie Flamand.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions ici pour son excellent travail.

La Commission des pétitions s'est penchée avec attention sur cette pétition et surtout sur ses annexes.

Il est alors apparu tout d'abord que la demande principale, à savoir une enquête concernant le Tribunal tutélaire (au sujet du dossier de la pétitionnaire), était hors de notre compétence, au vu de la séparation des pouvoirs. Et deuxièmement, les annexes étant adressées à M. le conseiller fédéral Christoph Blocher, la commission ne peut que prendre note des doléances de la pétitionnaire.

Par conséquent l'unanimité de la Commission des pétitions a estimé que les invites étaient hors de sa compétence, et donc que l'audition de la pétitionnaire n'était pas nécessaire, tout en reconnaissant ses souffrances et ses difficultés.

Le classement de cette pétition a été donc accepté par :

10 oui : (2 Ve, 1 S, 2 L, 2 R, 1 PDC, 1 MCG, 1 UDC)

Pétition (1635)

Demande d'enquête concernant le Tribunal tutélaire et le Service de la protection des mineurs

Mesdames et
Messieurs les députés,

Je vous adjoins une lettre adressée à M. le conseiller fédéral, Christoph Blocher à Berne. Dans cette lettre vous allez voir les détails de mon problème¹.

En vue que ma propre vie et de mes enfants sont en jeu et que nos droits ont été violés par des personnes du Pouvoir judiciaire sans aucune considération, je me permets de vous écrire en demandant une enquête spécialement dans le dossier au Tribunal tutélaire où des fautes graves ont été commises par le Tribunal et par le service de protection des mineurs.

Dans l'attente d'une réponse et en vous remerciant par avance de votre sollicitude, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de ma très haute considération.

N.B. : 1 signature
M^{me} J. R.
Rte de Vernier 108 C
1214 Vernier

¹ *Les annexes peuvent être consultées au Service du Grand Conseil.*